

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du mardi 3 avril 2012 à 19h30

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Laurence CASTELLA, Véronique CHRISTE (**Présidente**), Hervé DESPLAND, Jean-Pierre GARDIOL, Claire de HALLER, Christophe IMHOOS, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Baptiste MARÉCHAL, Julien PRADERVAND, Christian SCHMITZ, René STALDER et Lorin VOUTAT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés Mmes et M. Mathieu ERBEIA, Floriane ERMACORA, Christine TURRETTINI et Gilonne VERMEIL

* * *

La Présidente ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux participants.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2012

- Mme VERMEIL demande la modification suivante, en page 4 du procès-verbal (ajout de la mention en italique ci-dessous) : Mme VERMEIL trouve qu'il s'agit de toute façon d'un très mauvais endroit pour densifier, *de par les dessertes insuffisantes à cet endroit et déjà bien chargées de trafic par rapport à leur capacité. Par contre elle trouve personnellement intéressant d'étudier le groupement d'habitats sur la parcelle pour dégager une meilleure partie en parc, plutôt que de morceler la parcelle en une trentaine de villas.* Il est possible de recevoir ces acquéreurs potentiels, mais il est difficile d'avoir une idée claire aujourd'hui de l'utilisation de cette parcelle.
- Le procès-verbal de la séance du 6 mars 2012 est approuvé à l'unanimité, avec la modification susmentionnée.

2. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire :
 - Le secrétaire général se chargera de rédiger le procès-verbal de cette séance. Ceci fait partie des mesures d'économies que nous adoptons actuellement et dont je vais vous redonner les raisons de manière plus approfondie que je n'ai pu le faire lors de

la dernière séance du conseil. Nous cherchons un ou une procès-verbaliste pour remplacer la société de Mme Eliane MONNIN, à un coût inférieur.

- Lors de la dernière séance du conseil, je vous avais indiqué que les comptes 2011 n'étaient pas bons et que nous allions devoir prendre des mesures pour l'année 2012. Les membres de la commission financière ont reçu les documents relatifs aux comptes 2011, mais pour être tout à fait conformes à la loi sur l'administration des communes, les autres membres du conseil peuvent également prendre ces documents ce soir, soit plus de deux semaines avant le vote de la délibération, tout en sachant que des modifications sont possibles lors de la séance de la commission financière du 24 avril prochain.
- Depuis le dernier plénum, j'ai eu des contacts avec l'administration fiscale cantonale et avec M. Guillaume ZUBER, de la surveillance des communes. J'ai été informée que si ces résultats sont liés à la conjoncture et au bouclier fiscal, il y avait également eu des cas particuliers à Vandœuvres. 1,5 mio de francs de diminution de revenus estimés, c'est beaucoup pour un budget comme le nôtre, mais la situation n'est pas catastrophique. Ce sont des évaluations. L'administration fiscale ne peut pas, en l'état, donner des évaluations mensuelles aux communes, car elles pourraient en retirer des informations sur l'incidence de l'arrivée, du départ ou du décès d'un contribuable en particulier. De plus, l'AFC n'est pas outillée pour cette prestation.
- Certains éléments expliquant cette diminution des revenus remontent à l'année dernière, voire même avant, mais nous n'en avons eu connaissance que cette année, soit après avoir établi notre budget 2012. Par ailleurs, la situation de 2012 se répercutera certainement en 2013 et les années suivantes, mais, encore une fois, nous ne pouvons travailler que sur la base d'estimations. Nous devons être très prudents pour le budget 2013 et, dans l'intervalle, prendre des mesures d'économies, sans pour autant dire partout que nous n'avons plus de moyens financiers. Il faut continuer à vivre normalement, mais partout où l'on peut, nous devons diminuer nos dépenses.
- Les comptes reflètent une situation à un moment donné, ceux de Vandœuvres seront négatifs, c'est un constat. En revanche, le budget 2013 devra être équilibré.
- M. GARDIOL : lors de l'adoption du budget 2012, notre groupement avait fait des propositions pour diminuer les dépenses. Vous les aviez balayées d'un revers de main en relevant que ce n'était pas nécessaire, mais nous savions déjà qu'il y aurait de fortes diminutions pour 2012.
- Mme le Maire : nous avons dit que nous reprendrions vos propositions dans le budget 2013. Depuis plusieurs années, la conjoncture était mauvaise, mais notre commune continuait à avoir des boni. La situation actuelle est due non seulement à la conjoncture, mais également, comme je l'ai dit, à des éléments particuliers à Vandœuvres, qui étaient imprévisibles.
- M. IMHOOS : on est toujours plus intelligent après. Par ailleurs, il ne me semble pas que VOV ait fait ses propositions par rapport à des rentrées fiscales qui ne correspondraient pas aux attentes. En l'état de la situation, il ne faut pas céder à la panique, en effet. Par contre, il faudra être prudent dans le budget à venir.
- Mme le Maire : il ne faut pas attendre le budget 2013, mais déjà faire des économies cette année. Il serait complètement inconséquent de la part de l'exécutif de ne pas réagir en prenant des mesures appropriées, sachant que nous avons 1,5 mio de rentrées fiscales en moins, annoncé aujourd'hui.

- M. IMHOOS : il est peut-être difficile de revenir en arrière sur certains engagements budgétaires, comme le spectacle de cet été, si nous sommes engagés contractuellement. L'annulation de contrats pourrait coûter plus cher que leur mise en œuvre.
- Mme le Maire : c'est pourquoi nous n'avons pas prévu de renoncer au spectacle
- M. SCHMITZ : 1,5 mio, c'est un montant important et, je pense, une première. En 2009, 2010 et 2011, nous aurions dû trouver étonnant que les comptes soient bons alors que le monde était en crise. Il est étonnant également que cela arrive maintenant, alors que le gros de la crise mondiale est passé. Il y a eu des éléments particuliers à Vandœuvres et il faut maintenant « gratouiller » là où l'on peut. J'aimerais vous rendre attentifs à ce bouclier fiscal qui est entré en vigueur en 2010. Il doit avoir un impact quantifiable. J'espère que l'administration fiscale pourra nous donner des chiffres. Cet aspect-là est structurel et non conjoncturel.
- M. FOËX : la commune a une fortune conséquente. Je me demande si nous ne pourrions pas faire un emprunt sur le capital pour continuer à vivre normalement. Cela se fait dans les familles. Il ne faut pas paniquer et tout arrêter.
- Mme le Maire : ce n'est pas ce que j'ai dit.
- M. FOËX : ce n'est en effet pas la première fois que cela arrive. Il y avait eu une situation similaire il y a une quinzaine d'années. C'était dû au départ d'un important contribuable, mais ce dernier avait immédiatement été remplacé par un autre important contribuable. Collonge-Bellerive, Anières et Corsier sont dans une situation similaire.
- M. GARDIOL : les sommes qui sont votées dans les commissions en tenant compte de ce qui vous venez de dire seront-elles versées par l'exécutif ?
- Mme le Maire : la décision appartient à l'exécutif. Si la commission fait des choix après avoir fixé des priorités, les décisions seront exécutées si elles rentrent dans l'enveloppe que nous avons décidé de dépenser.
- M. DESPLAND : qui décide de cela ? La commission concernée, le conseil ou l'exécutif ?
- Mme le Maire : vous votez le budget et l'exécutif dispose de l'enveloppe. Si nous avons une raison de décider de ne pas verser une subvention décidée par le conseil, nous pouvons la retenir.
- M. FOËX : vous votez le budget et nous l'exécutons. Vous pourriez tourner la question autrement : le conseil désire-t-il que l'exécutif exécute les enveloppes votées ou pas ? Vous pouvez donner des indications sur les traitements que vous allouez à l'exécutif, donner un préavis en relevant que vous suivez l'exécutif dans son souci d'économie ou vous exprimer sur des priorités sur tels ou tels projets.
- Mme le Maire : il faut examiner de façon sereine les mesures à prendre, sans qu'elles soient aussi drastiques que celles que nous devons prendre dans le budget 2013.
- M. VOUTAT : lorsque nous avons envisagé de baisser le centime, il y avait eu une remarque sur l'image de la commune. Si nous retenons des subventions d'aide sociale, cela pourrait-il donner une mauvaise image, au cas où nous pourrions effectivement emprunter sur notre capital ? Nous ne connaissons pas le profil du contribuable de Vandœuvres, ce qui rend délicate l'élaboration de nos budgets.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous savons que 10 % des contribuables paient 85 % des impôts.
- Mme le Maire : ce serait très mal compris si nous commençons à larmoyer, donc continuer à publier la *Coquille*, à organiser les sorties des Aînés, bref, à accomplir les prestations qui touchent directement nos administrés. Et ne pas dire à l'extérieur que nous sommes dans une situation catastrophique. L'administration fiscale prépare des

outils qui permettront aux communes comme la nôtre, qui ne connaissent pas le profil de leurs contribuables, de l'identifier plus précisément.

3. Communications du Bureau et comptes-rendus des commissions

◆ *Communication du Bureau*

Mme la présidente : M. GARDIOL a déposé une question. Elle sera abordée au point 6 de l'ordre du jour.

◆ *Sécurité - séance du 12 mars 2012*

M. IMHOOS donne lecture de son compte rendu.

Il a été procédé à l'audition des différents corps constitués sur la sécurité à Vandœuvres : à savoir la gendarmerie, le GPA (société de sécurité privée), l'APM (police municipale) et les Pompiers volontaires.

Cette séance a été convoquée notamment pour répondre au souci des élus de voir traiter la question de la Sécurité. Une motion dans ce sens avait en effet été déposée par l'Entente à la précédente séance du Conseil Municipal.

Il y a un sentiment croissant d'insécurité au sein de la population. Est-ce réel ou non ? Comment peut-on répondre à nos administrés ?

Un tour de table permettant à chaque partenaire d'expliquer son domaine d'activité a été effectué. Il était aussi important de savoir dans quelle mesure le travail se fait en partenariat avec les autres intervenants.

De ces auditions il ressort ceci:

- **Pour la gendarmerie**

Les agents du poste de la Pallanterie sont actifs (sur place ou en patrouille) du lundi au samedi de 7h00 à 19h00, ainsi qu'une ½ nuit par semaine ; le poste est ouvert au public du lundi au vendredi de 16h00 à 18h30 et le samedi matin de 8h00 à 12h00. L'effectif est à la hausse (10 + 2 stagiaires).

Pour Vandœuvres, la situation n'est pas mauvaise, les chiffres sont les suivants :

- 34 cambriolages sur 46 tentatives en 2011, contre 51 en 2010 ;
- 12 dommages à la propriété en 2011, contre 47 en 2010 ;
- 36 vols divers (téléphones, objets divers, voiture), contre 47 en 2010.

Le nombre d'interventions pour tous les événements (y compris les accidents, les problèmes de voisinages, les problèmes liés aux animaux) est de 231 en 2011. Ce chiffre est stable par rapport aux autres années.

90 % des cambriolages font l'objet d'une plainte (ne serait-ce qu'en raison des assurances). Les tranches horaires où il y a le plus de cambriolages se situent aux environs de 10h00 et de 19h00, avec en ce qui concerne les jours un nombre plus important le vendredi.

Les cas ne faisant pas l'objet d'une plainte, mais étant signalés à la police, apparaissent dans les statistiques.

La gendarmerie confirme que la collaboration avec le GPA, l'APM et les pompiers est excellente et indispensable car cela permet notamment d'obtenir des renseignements ; la prévention et l'information aux habitants a par ailleurs un rôle primordial.

- **Pour l'APM**

Les heures de présence sont comprises de manière générale entre 7h30 et 17h00 avec quelques patrouilles le soir en collaboration avec la police municipale de Chêne-Bougeries, ainsi que lors des diverses manifestations communales. Chaque événement plus ou moins suspect est signalé à la gendarmerie. Tous les contrôles effectués se passent de manière plutôt positive.

Le temps passé sur le terrain est de 95 % (dont 20 % pour tout ce qui touche à l'application des règlements communaux, notamment en rapport avec les chiens, taille des haies, etc.). Le 5 % restant étant consacré à des tâches administratives dont Mme Francine ROCHERIEUX en assume la plus grande partie.

La collaboration avec le GPA, les pompiers et la gendarmerie est excellente.

- **Pour le GPA**

Le GPA a plusieurs départements : un service de patrouille et un service d'intervention.

Pour la commune de Vandœuvres c'est le service de patrouille qui est mandaté pour trois passages (un avant minuit et deux après ; il n'y a pas de patrouille au-delà de 4h du matin), ceci afin de contrôler les bâtiments communaux. Des patrouilles (à pied avant minuit) ont également lieu dans le secteur du Moulonais (jardins familiaux).

Les problèmes le plus souvent constatés se rapportent à des fenêtres et portes restées ouvertes, surtout à l'école, et ce de manière générale suite à des activités ayant eu lieu dans lesdits bâtiments.

Le GPA est là pour constater et alerter le 117 en cas de nécessité, il n'a pas de pouvoir sur la voie publique et n'est pas considéré comme un service avec feux prioritaires sur véhicules. Des relevés d'identité ne peuvent être faits que si la personne concernée collabore. La collaboration avec les différents intervenants est également bonne.

Il est précisé que le GPA étant mandaté également par plusieurs communes environnantes et par des privés, il y a beaucoup de passages des véhicules de patrouille.

- **Pour les Pompiers**

La compagnie des sapeurs-pompiers de Vandœuvres assure la sécurité feu sur la commune et lors des manifestations communales officielles, elle intervient également lors d'inondations, sauvetages d'animaux, etc.

La collaboration avec les différents intervenants est très bonne.

Selon les différents intervenants il n'y a pas de lieux réellement sensibles. Seuls le "terrain vert" et le parking communal sont des lieux un peu plus exposés.

Est ensuite abordé un concept mis en place dans le canton de Vaud faisant appel aux habitants pour une surveillance mutuelle des habitations. Un questionnaire a été envoyé par la municipalité à tous les ménages afin d'appréhender les sentiments d'insécurité de la population et de dresser l'inventaire des attentes du public. Après dépouillement, une séance générale d'information est organisée en collaboration avec les polices cantonale et régionale concernées. Le territoire est ensuite divisé en secteurs, un ou plusieurs responsables appelés « correspondants » sont nommés dans chaque secteur. Ces personnes font le lien entre les polices cantonales et régionales et les habitants du quartier. Ce concept est actuellement discuté en haut lieu au sein des instances de police du canton de Genève.

Après un important débat portant notamment sur l'augmentation des patrouilles (en particulier celles du GPA), la commission demande dans un premier temps à l'Exécutif de préparer – dans les meilleurs délais – un projet de tous ménages avec un questionnaire à renvoyer afin de cibler le sentiment d'insécurité de la population et de dresser l'inventaire de ces attentes, pour aller dans le sens du concept vaudois, éventuellement à mettre en place dans notre commune.

La Présidente ouvre la discussion.

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous avons parlé de ce concept à la dernière réunion du groupement des communes d'Arve et Lac. Nous en aurons donc bientôt un à mettre en place.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

♦ *Aide sociale et humanitaire - séance du 13 mars 2012*

Mme de LISLE SARASIN donne lecture de son compte rendu.

La commission s'est réunie le mardi 13 mars.

Dans un premier temps nous avons reçu Madame Christine Pellegrini, présidente de l'association SidEcole qu'elle a créée en 1992. SidEcole s'est donné comme objectif principal de favoriser l'éducation pour les enfants les plus démunis et les orphelins du Sida. Aujourd'hui, 1200 enfants répartis dans 8 programmes différents, dans 3 pays (Ouganda, Zambie et Kenya) sont soutenus.

Le fait de soutenir la scolarisation permet de combattre la misère et la maladie. Une étude faite dans des camps de réfugiés a démontré que les familles scolarisées ont beaucoup moins d'enfants malades que les autres.

L'association œuvre dans les bidonvilles et les campagnes. Le but de l'aide apportée est d'arriver à une prise en charge par les gens de leur situation. SidEcole travaille en partenariat avec des ONG locales.

Les défis pour l'association pour 2012 sont les suivants :

- Diminuer la malnutrition infantile afin que l'école soit mieux suivie (en effet un enfant bien alimenté est beaucoup plus actif, présent et apte à apprendre).
- Relever la qualité du système scolaire.
- Permettre la formation au-delà du primaire par la fréquentation d'écoles professionnelles, le but étant d'arriver à ce qu'ils trouvent du travail et puissent aider leur famille.

Suite à sa présentation plusieurs questions lui ont été posées.

Avant de partir, Mme Pellegrini remercie la commission de l'avoir invitée à présenter son association et pour le soutien régulièrement apporté par la commune de Vandœuvre.

Dans un deuxième temps, nous avons étudié plusieurs dossiers.

La commission ne souhaite pas soutenir les demandes suivantes :

- ASSA Association Suisse Afrique : « Energie solaire pour éclairer une école et alphabétiser la population »
- CFP Technique Enseignement général (en partenariat avec Nouvelle Planète) : voyage d'une classe au Vietnam pour un projet de rénovation et de construction de puits et d'installations sanitaires.
- COUP DE CŒUR BOULAD : diverses actions en Egypte
- GROUPE DE REFLEXION ET D'ACTION SUR L'AFRIQUE ET LE CONGO : équipement en capteurs solaires
- Association MIMAN Bénin : projets divers.

La commission souhaite soutenir les demandes suivantes :

- SidEcole : le travail de cette association est sérieux et la présentation faite par Mme Pellegrini montre à quel point le soutien apporté aux enfants est important. Après discussion la commission propose d'octroyer une subvention de CHF 10'000.-.
- ASSOCIATION ASSILKLOASSI : projet de construction de 3 salles de classe et fourniture de 90 tables-bancs dans le village d'Attikple au Togo. La commission propose d'octroyer une subvention de CHF 4'000.-
- ASSOCIATION MEDIBUS : construction d'un centre de santé dans la région de Tarma au Pérou. Après discussion la commission propose d'octroyer une subvention de CHF 3'600.-
- ONEACTION ASSOCIATION (association indépendante, apolitique et sans but lucratif, basée à Genève, dont le but est de promouvoir les interactions humaines, de diffuser les connaissances et d'instiller les valeurs humanitaires à travers ses actions). Projet « New Tools for New Perspectives » - soutien à des écoles au Bihâr (Inde). Après discussion la commission propose d'octroyer une subvention de CHF 5'000.-

- BILIFOU-BILIFOU : après discussion, la commission souhaiterait suspendre l'aide de la commune pour cette année même si ce projet est bien connu de la commune.

Ensuite est étudié un dossier relatif à une recherche de dons pour le Centre de jour ARCADE 84. Il s'agit d'une association qui gère un centre de jour pour personnes adultes souffrant d'un handicap psychique. Elle a des activités dans 4 domaines : la restauration, la réparation de meubles, la petite menuiserie, un espace création (peinture, céramique, écriture, photos et cinéma et un espace informatique). Après discussion la commission propose d'octroyer une subvention de CHF. 3'000.- à prendre sur le budget social.

Considérant la situation financière actuelle de la commune il a été conseillé de garder en suspens les dossiers que nous souhaitons soutenir. Les montants chiffrés restent à attribuer.

La Présidente ouvre la discussion.

- M. FOËX : pour répondre à M. GARDIOL, la subvention à SidEcole a été versée.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

♦ *Culture et manifestations - séance du 19 mars 2012*

Mme la présidente : nous remercions Mme TURRETTINI qui a rédigé le procès-verbal elle-même et qui est excusée ce soir.

Mme la présidente donne lecture du compte rendu de Mme TURRETTINI.

1) Information sur les manifestations

a) vide-grenier

Le tous-ménages est parti. Il y a déjà quelques réponses positives.

b) le spectacle

Le comité d'organisation s'est déjà réuni plus de quatre fois. Mme la Présidente nous présente la version définitive de l'affiche.

Le mailing est presque prêt à être envoyé aux différents médias.

Le travail d'écriture de M. Lüscher est terminé.

Le comité n'a trouvé que des estrades à bancs (sans dossiers). Pour compenser le manque de dossiers, il propose de distribuer des coussins avec logo d'une société pour que les gens soient plus confortablement installés.

Une soirée a déjà été vendue à la Clinique des Grangettes, trois jours avant la Première, pour la somme de Fr. 5'000.-.

Concernant le choix du traiteur, la Présidente nous annonce que le comité pense que l'on doit continuer à prendre M. Jacquet. La Commission réitère son désir de mettre en concurrence M. Jacquet avec d'autres traiteurs de la région, comme décidé lors de la dernière séance de commission (PV du 23.01.2012). La commission décide de faire un appel d'offres à

MM. Erbeia, Vidonne, Jacquet et Bulloz pour la restauration du spectacle du Parc de la Mairie qui se tiendra du 27 juin au 15 juillet, avec les instructions suivantes :

- Dès 19h00 ouverture des portes
- 20h30 début du spectacle
- Prix des billets : Fr. 30.- et Fr. 20.-
- 120 places au maximum
- Lorsque le temps est incertain, risque d'annulation de dernière minute
- Formule buffet
- Tout le matériel doit être fourni et la Commune ne garantit aucune surveillance du matériel
- Les repas seront servis sur vaisselle compostable fournie par la Commune
- Le prix/pers. ne devrait pas dépasser le prix d'un plat du jour sans boissons
- La Commune ne prend aucune responsabilité ni aucune garantie à sa charge.
- L'électricité est comprise.

c) marché sur la place

25 personnes ont été sollicitées et la Mairie a reçu quatre réponses positives :

Argand (Corsier) : légumes

Fonjalas (Gy) : vin, jus de pommes, cidre

Ménetrey (Compois) : jus de pommes et pommes

Stalder (Vandœuvres) : fleurs

Poulet : à relancer (L. Castilla)

Pêcheurs d'Hermance : à relancer (G. Gourdou-Labourdette)

Fromages : à trouver.

La Mairie doit envoyer au plus vite la lettre chablon à la commission.

Si on veut bien commencer, il faut profiter des beaux jours du printemps qui incitent les gens à aller au marché.

Début du marché souhaité pour le mardi 17 avril.

2) Subventions diverses

D'emblée Mme Gourdou-Labourdette informe, comme pour la Commission humanitaire, qu'au vu des résultats des comptes, il faut être très prudent dans les dépenses et très probablement ne verser les subventions accordées qu'au début de l'été.

Les associations suivantes ont retenu l'attention de la Commission :

- Ciné Transat Fr. 500.-
- Maisons Mainou Fr. 20'000.-
- Monniati Festival Fr. 1'000.-
- Prix du Salon du Livre de Genève Fr. 500.-

Après discussion, la Commission estime que ces subventions doivent être versées avant l'été, comme certains spectacles seront terminés avant la fin de l'été.

3) Divers

a) 1^{er} août

Le discours sera prononcé par François Longchamp.

La Commission décide d'organiser à nouveau une animation typiquement suisse (cor des Alpes, etc.)

b) Sortie des Aînés

Le Restaurant Le Silex a été retenu.

Un Doodle sera proposé en temps voulu pour la prochaine séance.

La Présidente ouvre la discussion.

- Mme CASTELLA : concernant le projet de marché sur la place, pour l'instant nous n'avons pas trouvé de marchands de poulets rôtis intéressés.
- Mme la présidente : quant au début du marché, c'est maintenant un peu court pour le délai prévu au 17 avril, donc nous prévoyons de le commencer en septembre.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

◆ *Routes et mobilité - séance du 21 mars 2012*

Mme de HALLER donne lecture du compte rendu de Mme ERMACORA.

Dans sa séance du 21 mars 2012, la commission « routes et mobilité » a examiné les points suivants :

1. Chemin des Buclines
2. Chemin des Hauts-Crêts
3. Chemin de la Blonde

S'agissant du **chemin des Buclines**, vous savez qu'un projet de mise en séparatif puis, par conséquent, d'aménagement de la surface est prévu.

Ces travaux se feront en partenariat avec la commune de Chêne-Bougeries qui doit aller de l'avant compte tenu du PLQ « Florissima » à Jean-Jacques Rigaud.

Il faut savoir que Chêne-Bougeries a obtenu l'autorisation de construire et que le crédit pour effectuer les travaux a été voté. Vandœuvre, pour sa part, ne votera le crédit qu'au retour des soumissions, comme il est d'usage dans notre commune.

Bien que deux bureaux d'ingénieurs aient été mandatés, un par commune concernée, ces derniers travaillent ensemble afin de préparer les soumissions.

Le bureau Trafitec a déjà réalisé les mesures et aménagements des chemins Blonde/Buclines/Petit-Pont, c'est la raison pour laquelle ce dernier est mandaté.

En revanche, à la demande de la Présidente, à laquelle se joignent l'ensemble des membres de la commission, il est expressément demandé qu'à l'avenir, des offres soient requises auprès de plusieurs bureaux.

Concernant le **chemin des Hauts-Crêts** et son projet de modération du trafic, la Présidente informe qu'une séance d'information aux riverains a été organisée le 14 mars dernier. Bien que 90 invitations aient été envoyées, on peut regretter que seules environ 20 personnes étaient présentes. En revanche, les interventions, questions et propositions ont été nombreuses.

On peut dès lors dégager 3 grands axes de préoccupations et de souhaits :

- a) **La modération du trafic.** À réitérées reprises, les riverains ont réclamé des seuils de ralentissement, plus nombreux que ce qui est actuellement prévu, car ils estiment que les véhicules roulent très vite. À cet égard, il faut observer que cela n'avait pas été démontré lors d'un comptage effectué il y a quelques années.

- b) **La sécurité.** Augmenter cette dernière notamment en ralentissant le trafic et en abaissant la limitation de vitesse là où elle est encore autorisée à 60 km/h, ainsi qu'augmenter l'intensité de l'éclairage ou le nombre de luminaires car le chemin des Hauts-Crêts est trop sombre.
- c) **Mise en souterrain des lignes aériennes encore existantes.** Les riverains insistent sur l'exécution de ces travaux, y compris sur la portion entre le chemin de l'Ecorcherie et la route de Vandœuvres.

Après discussion et afin de démontrer aux riverains que leurs autorités sont à l'écoute de leurs administrés, la commission est unanimement favorable à prendre une mesure immédiate, soit réduire la vitesse à 50 km/h sur la partie concernée du chemin des Hauts-Crêts. Notre administration prendra très rapidement contact avec la DGM (direction générale de la mobilité) afin d'appliquer cette volonté. Les commissaires demandent néanmoins de procéder à un nouveau comptage sur le chemin des Hauts-Crêts.

La commission est également favorable à la mise en souterrain de la ligne existante entre le chemin de l'Ecorcherie et la route de Vandœuvres, même si cette portion du chemin n'est, en principe, pas prévue dans le projet actuel.

En revanche et après avoir une fois encore étudié les plans du projet, elle n'est pas favorable à l'augmentation du nombre de seuils de ralentissement dès lors que d'autres mesures sont prévues dans le but de ralentir les plus téméraires. Elle est également défavorable à l'augmentation de places de parc.

S'agissant du **chemin de la Blonde**, le chantier des SIG sur le haut de ce chemin est quasiment terminé. Toutefois et avant de poser le nouveau revêtement depuis la route de Vandœuvres jusqu'au haut de la zone 30, deux éléments restent encore à régler.

Les SIG doivent remplacer le câble de 130'000 volts qui passe sous le chemin. Ce n'est qu'après des sondages, qui seront effectués le 26 mars 2012, qu'il sera possible d'évaluer la profondeur dudit câble. L'entreprise pourra ensuite prendre toute décision utile au remplacement de ce câble.

Le second élément concerne l'eau et par conséquent la pose du collecteur pour la mise en séparatif. La commune attend toujours une réponse de l'hoirie propriétaire de la parcelle 2356 qui elle aussi est déterminante. Pour mémoire, l'autorisation a été obtenue et le budget déjà voté.

La pose du revêtement sur ce tronçon sera exécutée en fonction des réponses obtenues.

Avant le terme de la séance, des commissaires informent de quelques problèmes détectés. Le totem de la zone 30 sur le haut du chemin de Tattes-Fontaine n'est toujours pas remplacé ; le trottoir, devant la boulangerie, a été endommagé par le froid et le gel ; le trottoir est problématique à la route de Mon-Ideé à Crête, le croisement est difficile voire impossible entre un camion et un bus ou un tracteur avec remorque et un bus ; des poteaux de signalisation sont penchés le long de la route de Choulex ; il faut vérifier la hauteur des branches et des haies depuis la route de Choulex, jusqu'à Crête et sur la route de Vandœuvres.

Notre Secrétaire général s'occupera de la mise en œuvre des interventions à prévoir afin de solutionner ces problèmes.

La séance est ensuite levée à 20h45.

La Présidente ouvre la discussion.

- M. GARDIOL : c'était très bien d'organiser une séance pour les riverains, même s'ils n'étaient pas très nombreux. L'un d'entre eux se fait du souci car ses invités ne pourront plus se parquer sur le chemin. Il faut tenir compte, dans ces aménagements, de ce genre de requêtes. Il lui a été répondu que la haie a un but paysager et de sécurité, c'est bien, mais il ne faut pas embêter les gens qui n'ont pas de grandes propriétés et ne peuvent donc faire parquer leurs invités chez eux.
- M. PRADERVAND : c'était plutôt pour organiser de grosses manifestations chez lui. On ne peut pas rajouter 20 places de stationnement sur le chemin. Il a été relevé que ce n'était pas possible, techniquement, d'en augmenter le nombre, et c'est un cas particulier.
- Mme le Maire : nous avons voulu éviter que des gens parquent longuement sur des places de stationnement et, en cas de manifestations, comme on est à la campagne, il est toléré de stationner le long des chemins, en faisant appel à la police, cantonale ou municipale, si nécessaire.
- M. PRADERVAND : si l'on supprimait la haie, il faudrait aussi supprimer le trottoir pour créer plus de places et ce n'est pas possible.
- M. FOËX : concernant la parcelle n° 2356, la décision a été prise d'abandonner le projet de renaturation du nant du Moulonais. Après de multiples courriers et les réponses dilatoires que nous avons reçues, nous avons été contraints de l'abandonner définitivement.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

♦ *Jeunesse et sports - séance du 28 mars 2012*

M. VOUTAT donne lecture du compte rendu de M. ERBEIA.

La commission Jeunesse et Sports s'est réunie le mercredi 28 mars, en présence de Madame l'adjointe Gabrielle Gourdou-Labourdette. Deux points étaient à l'ordre du jour :

Diverses demandes de subvention pour la section Sport et les promotions 2012.

I. Sport

Avant la présentation des diverses subventions, Madame l'Adjointe rappelle que la situation financière actuelle impliquera probablement de patienter avant d'en verser certaines, mais que cela ne nous empêche pas de voter sur leurs attributions ou non.

Le Président rappelle par ailleurs que, malgré des mises en gardes du groupe VOV lors du vote du budget de fonctionnement, le conseil municipal a voté les budgets actuels pour les commissions et que nous serions donc libres de les dépenser. Mais il souligne le fait que malgré cela, nous ne sommes absolument pas obligés de tout dépenser et que par conséquent, il serait préférable de privilégier dans un premier temps les associations et manifestations auxquelles des jeunes Vandœuvriens participent.

Après présentation et discussions des différentes subventions, les suivantes ont été votées favorablement:

- **Tour de Presinge, qui est une course soutenue depuis des années par la commune:**
Fr. 500.-
- **Club Nautique de Versoix:**
subvention au prorata des jeunes communiens inscrits, nombre que nous connaissons ultérieurement.
- **Championnats genevois de gymnastique artistique au centre sportif du Bois des Frères:**
Fr. 300.-
- **Concours hippique de Crête, qui aura lieu les 1-2-3 et 7-8-9-10 juin prochains:**
Fr. 5200.-
- **Concours Hippique Officiel de Vandœuvres, qui aura lieu les 29-30 juin et 1^{er} juillet prochains:**
Fr. 3000.-
- **Concours hippique du Poney club de Presinge, qui aura lieu les 25-26-27-28 mai prochains à la carrière des Hauts-de-Corsinge:**
Fr. 200.-
- **Finales des championnats Romand de saut et de dressage à la Pallanterie à l'automne prochain:**
Fr. 1000.-
- **Association Genève Futur Hockey Club:**
Fr. 2000.-
- **FC Colley-Bossy pour l'organisation du tournoi des Campagnes le samedi 25 août 2012:**
Fr. 1000.-
- **Tous en selle pour la Croix-Rouge Genevoise qui aura lieu le 23 septembre prochain:**
La commission décide de payer les inscriptions des jeunes Vandœuvriens qui y participent, selon le même système que l'année dernière où 5 enfants se sont inscrits (Fr. 125.- pour les 5).
- **Association cantonale genevoise de Rugby:**
Fr. 500.-
- **Association Genève Escalade pour les championnats Genevois d'Escalade le 5 mai prochain:**
Fr. 300.-
- **Association Genevoise d'Athlétisme pour son 3e Open d'Athlétisme le 19 mai prochain:**
Fr. 200.-

13 demandes de subvention ont donc été accordées, ce qui correspond à un total de Fr. 14'500.-

II. Promotions 2012

En réponse à une demande du président de la commission, une conseillère municipale précise que la commune a pour habitude d'offrir des stylos pour les prix d'écriture et des livres pour les autres.

Mesdames Christe et de Haller se sont proposées pour aller les choisir; le Président et les autres conseillers les en remercient.

- La composition des repas des promotions sera la suivante:
 - **Brochettes de poulet préparées par les pompiers**
 - **Salade mêlée préparée par les pompiers**
 - **Salade de pommes de terre préparée par Mr Jacquet.**
- Suite à des frais élevés l'an dernier liés aux vins pris en charge par la mairie, la commission décide de suspendre cette offre et que les personnes qui le souhaitent seront libres de les acheter à leur charge au stand des pompiers.
- L'apéritif sera offert par la commune et servi par les conseillers municipaux, que la commission invite chaudement à être présents en grand nombre.

Mesdames Christe et Castilla se chargeront des achats pour la sangria, la commission les en remercie.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme le Maire : concernant le repas des promotions, la mention suivante figure dans le procès-verbal de commission : « Le prix du vin étant élevé, par souci d'économie, les membres de la commission décident de ne mettre que « eau minérale » sur les bons adultes offerts. Les personnes désirant boire de l'alcool seront libres d'en acheter au stand des pompiers. » Le prix n'est pas le problème, c'est une question de principe.

Mme la présidente : le fait est que 180 bouteilles de vin ont été offertes l'année dernière. La commission a trouvé que c'était bien d'offrir des boissons et des desserts, mais que ce n'était pas opportun d'offrir de l'alcool.

M. STALDER : il y avait un ticket « minérale ou vin ». Les gens avaient le choix.

Mme la présidente : ceux-là faisait partie des tickets offerts. Pour les tickets achetés, il n'y avait pas de mention de vin.

Mme GOURDOU-LABOURDETTE : dans les factures de la mairie, on trouve 180 repas à Fr. 15.- et 180 bouteilles de vin à Fr. 15.-.

Mme la présidente : quand quelqu'un reçoit un ticket, il coûte en réalité Fr. 30.-.

Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous allons être vigilants quant à savoir à qui nous allons les distribuer.

M. FOËX : j'encourage les gens qui ont des jardins à organiser des concours de chevaux ou de poneys, car la commune est généreuse avec les concours hippiques.

4. Projets de délibérations

➤ RAS

5. Propositions du Maire et des Adjointes

Mme le Maire : en sortant, regardez les trois lanternes Montmartre à l'essai près de la mairie.

M. DESPLAND : il y a en une sans vitre, une fixée contre le mur, identique à l'ancienne, mais équipée en leds et une troisième avec des vitres blanches. Je vous conseille de les regarder de nuit, mais aussi de jour.

M. DESPLAND : je m'étonne de voir les SIG poser des STELA noirs et non anthracites. Par ailleurs, ceux qui ont été posés au chemin de la Blonde sont non seulement noirs, mais également plus bas que les autres.

Mme le Maire : nous avons prévu de conserver les mâts existants là où cela était possible, en adaptant leur couleur. Nous allons nous renseigner.

M. DESPLAND : il y en a un au chemin de la Blonde qui soutient un miroir dont la vitre est cassée. Ce n'est pas du tout esthétique.

Mme la présidente : la saleté se voit beaucoup sur les mâts noirs.

M. GARDIOL : peut-on informer les communiens que ces trois luminaires ont été mis à l'essai, afin qu'ils puissent donner leur avis ?

Mme le Maire : le choix des luminaires appartient aux autorités.

M. DESPLAND : je dois faire une présentation de la commission énergie dans la *Coquille*, je mettrai une mention à ce sujet.

6. Propositions individuelles et questions

Mme la présidente donne lecture de la question de M. GARDIOL.

Bureau de la commune de Vandœuvre

Question déposée par le Conseiller Municipal :
Jean-Pierre Gardiol

Date de dépôt : 03.04.2012

Dérogation demandée par rapport à la loi sur les constructions et les installations diverses.
(LCI)

La Feuille d'Avis Officielle du 6 mars 2012, m'a appris que Madame Gabrielle Gourdou-Labourdette, propriétaire d'une parcelle au 15, chemin de la Cocuaz, a demandé lors de cette requête en autorisation de construire une dérogation à l'article 59 de la LCI.

Pour mémoire et en résumé l'article 59 alinéa 4a, prévoit une autorisation spéciale, après consultation de la commune, d'une augmentation de la surface de plancher constructible de 25% à 30% selon les circonstances par rapport à la surface du terrain. (Soit augmenter la surface constructible de 0,2 à 0,3 ou comme exemple pour un terrain de 1000 M2 de passer de 200 à 300 M2 habitable).

L'article 59 alinéa 4b, peut autoriser exceptionnellement, mais cette fois ci avec l'accord de la commune, exprimé sous la forme d'une délibération municipale, d'une augmentation des surfaces de plancher pouvant aller jusqu'à 48%.

Bien que la décision de la dérogation à l'article 59 alinéa 4a est de la compétence de l'exécutif, il me semble que celui-ci dans sa grande sagesse aurait dû demander à la commission de l'aménagement du territoire de l'urbanisme de ce réunir afin de prendre position sur ce dossier étant donné qu'un des membres de l'exécutif est directement concerné.

Dès lors, je me permets d'interpeller l'exécutif sur les questions suivantes :

1. La décision a-t-elle déjà été prise ?
2. Si oui, par qui ?
3. Quelle augmentation de la surface de plancher constructible a été préavisée favorablement ?

L'auteur de cette question n'est pas du tout opposé à ce qui a été préavisé favorablement à de telle demande, mais des règles élémentaire de gouvernance devraient être appliquées.

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : il n'y a pas eu de demande de dérogation.
- Mme le Maire : nous avons d'abord reçu une demande de démolition, puis une demande d'autorisation de construire. Le requérant est M. Enzo ABBUNDO, l'architecte est M. Frédéric CLERC, Mme GOURDOU-LABOURDETTE étant la propriétaire. Elle n'est pas intervenue dans le préavis. La loi prévoit, en zone villas, un taux d'occupation du sol de 0,25 pour des maisons en ordre contiguë et de 0.275 si elles sont conformes à un standard de haute performance énergétique. Ces deux conditions étant remplies, il relevait de la compétence de l'exécutif de préavis sur cette demande. La décision a été prise à la majorité des deux membres de l'exécutif qui se sont prononcés.
- M. GARDIOL : si j'étais à l'exécutif, j'aurais informé la commission pour éviter tout malentendu.
- Mme le Maire : nous avons attendu de recevoir le dossier de demande d'autorisation de construire pour nous prononcer sur le projet de démolition et la police des constructions nous a déjà reproché ce retard.
- M. IMHOOS : la prochaine fois, pour anticiper ce genre de questions, nous vous suggérons d'informer le conseil que vous vous êtes prononcés sur un dossier touchant un membre de l'exécutif.
- Mme le Maire : en matière d'aménagement du territoire, concernant la parcelle St-Jean au chemin de l'Ecorcherie, il y a deux propositions d'aménagement de cette parcelle, dont l'une demande qu'elle soit renvoyée en commission. Je vous soumetts donc cette demande. La commission de l'aménagement se réunira le 17 avril prochain.
- Mme la présidente : la commission financière se réunira le 24 avril. Il y a des Doodle en cours pour celles de l'énergie et de l'information.
- M. STALDER : je vais réunir la commission de l'environnement dans environ un mois, avec une audition. Nous enverrons prochainement un Doodle.
- M. STALDER : l'achat de la parcelle BOREL a-t-il été réalisé ?
- Mme le Maire : nous avons rendez-vous chez le notaire.
- M. STALDER : qu'en sera-t-il s'il y a un référendum contre le projet, compte tenu des restrictions budgétaires dont nous avons discuté ?

- Mme le Maire : il faut distinguer entre le fonctionnement et l'investissement. Il y a eu une délibération du conseil en vue de l'achat de cette parcelle. Elle fait partie d'un lieu déclassé en zone 4B d'habitation. Les procédures suivies ont permis ce déclassement. On peut espérer que la commune réalise un jour un projet de construction sur cette parcelle et le déclassement est lié à un projet de construction. De plus, dans le plan directeur communal, cette parcelle est prévue pour réaliser des logements.
- M. DESPLAND : l'achat est-il lié à un projet de construction ?
- Mme le Maire : l'achat était lié au déclassement de la parcelle, pas au projet.
- M. IMHOOS : la parcelle est vendue et l'on ne peut pas revenir en arrière, si la vente dépendait du déclassement.
- Mme le Maire : cette parcelle est aujourd'hui en zone 4B, elle est donc faite pour de la construction, quel que soit le projet.

7. Date de la prochaine séance

- **séance n° 8 : mardi 8 mai 2012 à 19h30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

La secrétaire du conseil municipal

Floriane ERMACORA

La présidente du conseil municipal

Véronique CHRISTE